

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**Commune de PUTEAUX**

**ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**  
**préalable à la délivrance d'une autorisation de construire**  
**d'un ensemble immobilier dénommé**  
**« Les Tours SISTERS » sur la commune de PUTEAUX**

**RAPPORT DE L'ENQUÊTE**

**ANNEXES**

1. Liste des abréviations utilisées dans le dossier d'enquête et le présent rapport - (1 page).
2. Relevé des décisions des 4 réunions préparatoires - (3 pages).
3. Publicité règlementaire de l'enquête - (5 pages).
4. Publicité complémentaire de l'enquête – (6 pages).
5. Procès-Verbal de Synthèse des observations – (4 pages)
6. Mémoire en réponse de CNIT Développement au Procès-Verbal de Synthèse des observations.

**NB: l'annexe n°6 est éditée dans un volume séparé, compte tenu de son importance et également pour faciliter son utilisation dans le cadre de la lecture du chapitre III.**

**En conséquence, le rapport et les conclusions motivées édités par le commissaire enquêteur se présentent donc sous la forme de deux documents reliés :**

1. **le premier comme il est indiqué en haut de la 1<sup>ère</sup> page de ce rapport est constitué par :**
  - ➔ **le présent rapport et ses annexes n°1 à n°5**
  - ➔ **les conclusions motivées**

Le CE rappelle que ces deux documents sont indépendants et doivent être considérés comme séparés. Ils ne sont reliés entre eux que dans un souci pratique de présentation, afin d'éviter qu'un document vienne à s'égarer.

2. **le deuxième correspond à l'annexe n°6 au présent rapport (Document comprenant 72 pages)**



# Annexe 1

## Liste des abréviations utilisées dans le présent rapport

---

A.M.O.	: Assistance à <b>Maître d'Ouvrage</b>
C.D.S.T.F.	: <b>Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fond</b>
C.E.	: <b>Commissaire Enquêteur</b>
C.N.I.T.	: <b>Centre des Nouvelles Industries et Technologies</b>
C.S.T.B.	: <b>Centre Scientifique et Technique du Bâtiment</b>
C.T.A.	: <b>Centrales de Traitement d'Air</b>
D.R.I.E.A.	: <b>Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l' Aménagement</b>
E.P.A.D.	: <b>Etablissement Public pour l'Aménagement de la Défense</b>
E.P.A.D.E.S.A.	: <b>Etablissement Public pour l'Aménagement de la Défense Seine Arche</b>
E.R.P.	: <b>Établissement Recevant du Public</b>
E.S.S.P.	: <b>Étude de Sureté et de Sécurité Publique</b>
I.C.P.E.	: <b>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement</b>
I.G.H.	: <b>Immeuble de Grande Hauteur</b>
M.OA	: <b>Maître d'OuvrAge</b> (= Pétitionnaire = CNIT Développement)
P.C.	: <b>Permis de Construire</b>
P.D.U.I.F.	: <b>Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France</b>
P.L.U.	: <b>Plan Local d'Urbanisme</b>
P.M.R.	: <b>Personnes à Mobilité Réduite</b>
P.M.S.D.	: <b>Plan de Mise en Sécurité de La Défense</b>
R.E.R.	: <b>Réseau Express Régional</b>
R.A.R	: (lettre) <b>Recommandée avec Accusé de Réception</b>
R.T.	: <b>Réglementation Thermique</b>
S.C.I.	: <b>Société Civile Immobilière</b>
S.P.	: <b>Surface de Plancher</b>
S.D.F.	: <b>Sans Domicile Fixe</b>
S.D.P.	: <b>Surface De Plancher</b>
S.D.R.I.F.	: <b>Schéma Directeur de la Région Île-de-France</b>
S.N.C.F.	: <b>Société Nationale des Chemins de Fer Français</b>
S.H.O.N.	: <b>Surface Hors Œuvre Nette</b>
S.R.C.E.	: <b>Schéma Régional de Cohérence Écologique</b>
T.A. 95	: <b>Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise</b>



**Annexe 2**  
**Relevé des décisions des 4 réunions préparatoires**

---

**Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire pour  
l'ensemble immobilier " Tours Sisters" sur la commune de Puteaux  
demandé par la Société CNIT Développement. - 2016**

**Relevé des décisions prises au cours des 4 réunions préparatoires organisées par  
le commissaire enquêteur**

-----

<b>Diffusion : UNIBAIL-RODAMCO :</b>	Romain MOLHO-LAVIGNIE et Lorène PAGÈS
<b>EPADESA :</b>	Emily PICHAT
<b>Mairie de PUTEAUX :</b>	Linda COULIBALY
<b>Mairie de COURBEVOIE :</b>	Noura ZMIT
<b>Préfecture :</b>	Hélène PARROUFFE

-----

**1 - Réunion du 27 octobre 2016 - 09h30 dans les bureaux de la Société UNIBAIL-RODAMCO**

**Présents :**

- UNIBAIL-RODAMCO: Romain MOLHO-LAVIGNIE (Directeur de Programmes) et Lorène PAGÈS (Équipe Développement)
- ARCHITECTE (Atelier de Portzamparc): Sébastien MENU
- BET ARTELIA: M. Benoit DUFOUR (directeur études et travaux)
- URBA-CONSEIL : Eric MORILLON
- Adrien BOROS - commissaire enquêteur suppléant
- Dominique MICHEL - commissaire enquêteur titulaire (C.E.).

Après une présentation des intervenants et du dossier par MM MENU et DUFOUR, les décisions prises ou à confirmer dans la suite de la réunion, concernent la composition du dossier d'enquête et les modalités de celle-ci.

**Communication:** la communication par mail sera privilégiée. Les pièces jointes seront au format office et/ou PDF. Les versions « papier » ne seront diffusées que sur demande du C.E.

**Composition du dossier :** à la suite des échanges téléphoniques et par courriels, il est arrêté que le dossier de permis de construire (Volumes 1/3 à 3 /3) doit être complété par un volume V0 donnant les éléments principaux de l'enquête environnementale.

Ce dossier est composé de 8 pièces numérotées de « 0 » à « 7 » : 0-Notice générale, 1-Arrêté préfectoral, 2-Registre, 3-Informations juridiques et administratives, 4-Résumé non technique de l'étude d'impact (E.I.), 5-Avis de l'Autorité environnementale, 6-Additif à l'E.I., 7-Avis rendus sur le dossier de demande de permis de construire.

Les pièces n°4 et 6 sont éditées au format A3 dans le volume 2 et au format A4 « paysage » dans le volume V0.

**Nota :** après avis de M. Guillaume TERRIER (Pôle autorisations d'urbanisme de la D.R.I.E.A.), **la pièce n°7 a été retirée des 2 dossiers d'enquête par le C.E., lors des réunions en mairies, les 04 et 09 novembre 2016.**

**Publicité de l'enquête:** en complément des mesures prises par la Préfecture et mise en œuvre par la Société PUBLILEGAL, UNIBAIL-RODAMCO met au point une information sur son site internet qui sera disponible pendant toute la durée de l'enquête.

Le C.E. souhaite avoir le projet de ce site au plus tôt ; il souhaite également que le public ait la possibilité de télécharger tout ou partie du dossier d'enquête, et en particulier (au minimum ?), le volume V0 et l'étude d'impact (Pièce 11 – Volume 2) dans son intégralité.

UNIBAIL-RODAMCO informera le C.E. des décisions qu'il prendra.

## Annexe 2

### Relevé des décisions des 4 réunions préparatoires

---

**Procédures post enquête:** le C.E. précise les modalités de la procédure du PV de synthèse. La réunion prévue par le code de l'environnement aura lieu au plus tard le lundi 26 décembre.

Cette date sera fixée lors de la dernière semaine de l'enquête, en fonction du nombre d'observations qui sera constaté.

Préalablement à cette réunion, le C.E. diffusera par mail son projet de P.V. de synthèse.

Certaines questions relèveront sans doute de l'EPADESA ; en conséquence Mme Emily PICHAT sera destinataire de ce projet pour transmission de ces éléments de réponse à la Société UNIBAIL-RODAMCO, seul interlocuteur du C.E. pour cette enquête.

#### **2 - Réunion du 27 octobre 2016 - 14h30 dans les bureaux de l'EPADESA**

**Présents :**

- EPADESA: Emily PICHAT et François GARRET
- UNIBAIL-RODAMCO: Lorène PAGÈS
- Adrien BOROS - commissaire enquêteur suppléant
- Dominique MICHEL - commissaire enquêteur titulaire (C.E.).

Après une présentation des intervenants et des documents de la concertation (31 mars au 23 mai 2016), les rôles respectifs d'EPADESA et de UNIBAIL-RODAMCO, sont rappelés.

Pour la procédure du PV de synthèse des observations, les conclusions de la réunion du matin ont été confirmées.

#### **3 - Réunion du 04 novembre 2016 - 15h00 en mairie de PUTEAUX**

**Présents :**

- Mairie de PUTEAUX: Linda COULIBALY
- Dominique MICHEL - commissaire enquêteur titulaire (C.E.).

Les conditions de l'accueil du public au cours des 3 permanences (bulle dans le hall d'accueil) et tout le long de l'enquête (au 1<sup>er</sup> étage) sont acceptées par le C.E., qui fait remarquer que le volume disponible dans les bulles est un peu étroit vis-à-vis du volume du dossier de la présente enquête.

Le C.E. remet le registre de l'enquête dûment coté et paraphé (à placer dans le volume V0) et une note pour la procédure à suivre pour les courriers qui lui seraient adressés.

**Publicité de l'enquête:** l'avis d'enquête est en place dans le panneau administratif de la mairie (prestation PUBLILEGAL) et dans 7 autres emplacements répartis sur la ville.

La liste (ou le plan) de ces emplacements sera donnée au C.E. pour son rapport.

L'information sera donnée également sur les panneaux lumineux de la commune. Le C.E. demande également la liste (ou le plan) de leurs emplacements, ainsi que les textes sur ces panneaux.

Le magazine municipal vient de donner l'information sur l'enquête sur son magazine « Puteaux - Info » (page 15 du n° 298) qui est diffusé aux habitants. Celui-ci est déjà consultable et téléchargeable sur le site internet : [http://www.puteaux.fr/var/plain\\_site/storage/kiosque/pi/PI\\_2016-11.pdf](http://www.puteaux.fr/var/plain_site/storage/kiosque/pi/PI_2016-11.pdf).

Un simple rappel sera publié dans l'édition de décembre de ce magazine.

L'information est également disponible par les réseaux sociaux de la commune et sur sa « newsletter ».

Le C.E. donne son accord sur toutes ces mesures qu'il estime très complètes.

**Rencontre avec Madame le Maire:** le C.E. est favorable à une telle rencontre de préférence en fin d'enquête, par exemple au cours de la semaine avant Noël.

**Validation du dossier:** le C.E. valide le dossier d'enquête en contrôlant son contenu et en mettant son paraphe sur la première page de toutes les pièces.

Rappel : la pièce 7 du dossier V0 a été retirée par ses soins.

## Annexe 2

### Relevé des décisions des 4 réunions préparatoires

---

#### **4 - Réunion du 09 novembre 2016 - 15h00 en mairie de COURBEVOIE**

##### **Présents :**

- Mairie de COURBEVOIE: Noura ZMIT
- Dominique MICHEL - commissaire enquêteur titulaire (C.E.).

Les lieux de consultation du dossier (1<sup>er</sup> étage) et le lieu des permanences (local aménagé dans le hall d'accueil) sont montrés au commissaire enquêteur qui les approuve.

**Publicité de l'enquête:** l'avis d'enquête est en place dans le panneau administratif de la mairie (prestation PUBLILEGAL), à l'entrée de la mairie et au 1<sup>er</sup> étage.

Il est également présent dans les panneaux administratifs de la ville (depuis le 28 octobre) dont la liste des emplacements a été donnée au C.E. pour son rapport.

Pour l'information éventuelle sur les panneaux lumineux de la commune, la ville Mme ZMIT donnera sa réponse ultérieurement. Il en est de même pour une information sur le magazine municipal.

L'information est également disponible sur le site internet par le lien :

<http://www.ville-courbevoie.fr/actualites/fiche/enquetes-publiques-a-courbevoie.htm>

Même si toutes les mesures évoquées ne sont pas prises, le C.E. donne son accord sur toutes ces mesures qu'il estime très complètes.

**Rencontre avec Monsieur le Maire:** le C.E. est favorable à une telle rencontre de préférence en fin d'enquête, par exemple au cours de la semaine avant Noël. Compte tenu des contraintes d'emploi du temps ce rendez-vous peut aussi se dérouler lors de la dernière semaine de l'enquête (après la permanence du 10 décembre)

**Validation du dossier:** le C.E. valide le dossier d'enquête en contrôlant son contenu et en mettant son paraphe sur la première page de toutes les pièces.

Le C.E. remet le registre de l'enquête dûment coté et paraphé et une note pour la procédure à suivre pour les courriers qui lui seraient adressés.

**Rappel :** *la pièce 7 du dossier V0 a été retirée par ses soins.*

Pour ce dernier point, Mme ZMIT estime qu'il serait judicieux de vérifier la validité juridique de cette suppression.

La suppression de ces avis dans le dossier d'enquête ne risque-t-il pas d'ouvrir la voie à des contentieux ?

Pour le C.E. l'avis de la D.R.I.E.A. est clair (Seul l'avis de l'Ae doit figurer dans le dossier)

Qu'en pense le juriste du maître d'ouvrage ?





# Annexe 3

## Publicité réglementaire de l'enquête

### 1 - Avis de l'enquête



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des Élections et des Libertés Publiques

section Enquêtes Publiques et Actions Foncières

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE PUTEAUX

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE préalable à la délivrance d'une autorisation de construire l'ensemble immobilier dénommé « Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX, comprenant deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont, et des locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont**

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016, il sera procédé

**du lundi 14 novembre 2016**

**au vendredi 16 décembre 2016 inclus**

à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire, demande présentée par la société CNIT DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Vincent JEAN-PIERRE, concernant la construction d'un ensemble immobilier, dénommé « Tours SISTERS » Place Carpeaux- Route de la Demi-Lune sur la commune de PUTEAUX (92800), constitué de deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont ainsi que de locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont, et comprenant une étude d'impact.

Cet immeuble de grande hauteur d'une surface de plancher d'environ 95000 m<sup>2</sup>, se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de la mairie de PUTEAUX (92800) – pôle aménagement urbain – bureau 1.29 – 131 rue de la République, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

L'intégralité de l'opération se situe sur la commune de PUTEAUX. Cependant les impacts de cette opération vont toucher également la ville de COURBEVOIE elle-même. Un dossier d'enquête et un registre seront également déposés dans cette mairie afin de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes concernées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier composé du dossier de permis de construire, d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et consigner éventuellement ses observations sur les registres aux lieux, jours et horaires suivants :

**Mairie de PUTEAUX (92800) – pôle aménagement urbain – bureau 1.29 – 131 rue de la République**

- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Mairie de COURBEVOIE (92400) – Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité (1<sup>er</sup> étage) - Place de l'Hôtel de ville**

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30

- le mardi de 13h à 17h30

- le jeudi de 8h30 à 17h30

- le samedi de 9h à 11h45

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage du projet :

CNIT Développement

7 Place du Chancelier Adenauer - 75 772 PARIS cedex 16  
01-76-77-57-02

Monsieur Vincent JEAN-PIERRE

Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Adrian BOROS, ingénieur – architecte en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant 5 permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations :

**- dans la bulle C du hall administratif de la mairie de PUTEAUX (92800) – 131 rue de la République :**

- le lundi 14 novembre 2016 de 9h00 à 12h00

- le samedi 3 décembre 2016 de 9h00 à 12h00

- le vendredi 16 décembre 2016 de 14h30 à 17h30

**- dans le hall principal de la mairie de COURBEVOIE (92400) – Place de l'Hôtel de ville :**

- le mercredi 23 novembre 2016 de 14h30 à 17h30

- le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 11h45

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine – DRE / BELP / section Enquêtes Publiques et Actions Foncières – 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de COURBEVOIE et PUTEAUX ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau des Élections et des Libertés Publiques – section Enquêtes Publiques et Actions Foncières), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de PUTEAUX du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de PUTEAUX rendra sa décision, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire.

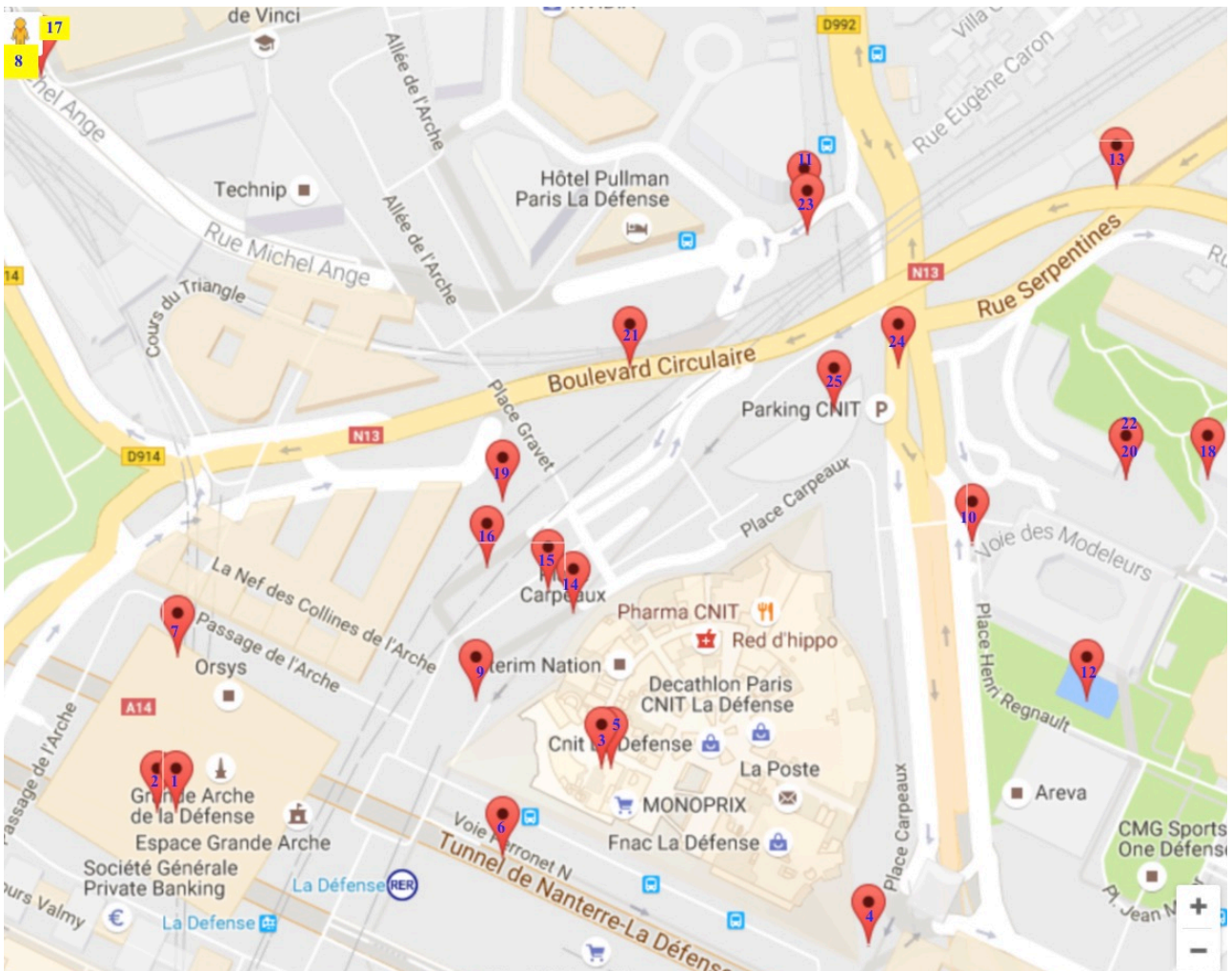
LE PRÉFET



## Annexe 3 Publicité règlementaire de l'enquête

### 2 - Lieux d'affichage de l'enquête

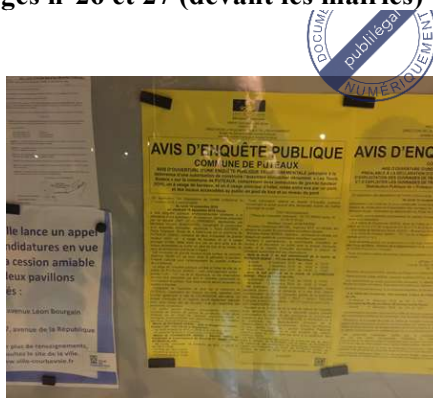
2.1 – sur le site (25 emplacements - n°1 à 25) – 17 panneaux sur Puteaux (n°1 à 9, 14 à 16, 18 à 22) – 8 panneaux sur COUBEVOIE (n° 10 à 13, 17, 23 à 25)



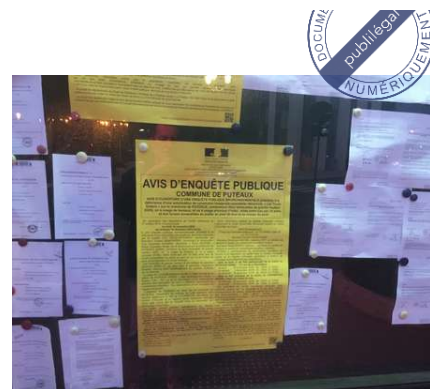
Pour ces affichages, la procédure suivante a été appliquée:

Date	Nom
28/10/2016	MISE EN PLACE AVEC HUISSIER
14/11/2016	PREMIER CONTROLE
05/12/2016	DEUXIEME CONTROLE
19/12/2016	CONTRÔLE FINAL AVEC HUISSIER+ DEPOSE

Affichages n°26 et 27 (devant les mairies)



Mairie de COURBEVOIE



Mairie de PUTEAUX

## Annexe 3

### Publicité réglementaire de l'enquête

#### 2.2 – Ville de Courbevoie (Liste des panneaux administratifs – affichage du 28/10 au 16/12/2016)

Cant Sud	Cant Nord	Alpha	VOIE	SITUATION	COMMENTAIRES	Visas	Dates
	X	A	11 Novembre (du), avenue Jean Mermoz, place	à l'angle de la rue et de la place			
	X	B	Armand Sylvestre, rue	entrée de la Mairie de quartier Villebois-Mareuil, côté aire de jeux			
	X	C	Gare de Bécon	rue Quinet, côté gare	TRAVAUX		
	X	E	Colombes (de), rue République (de la ), avenue	à l'angle des 2 rues, côté pair de la rue de Colombes			
X		F	Marceau, avenue Gaultier, rue	devant l'entrée de la Mais. des Asso			
X		G	Gare de Courbevoie Marceau, avenue	sous le pont de la gare, côté pair			
X		H	Berthelot, rue Trois frères Lebeuf (des), place	entrée de l'avenue de l'Arche, au niveau du N° 5			
X		I	Henri Régnauld, rue	en face du 16/32 rue Régnauld			
X		J	Gambetta, avenue	au niveau du N° 74			
X		K	Abreuvoir (de l'), rue	à côté de la Poste, côté pair			
X		L	Victor Hugo, rue Montagne (de la), rue	à l'angle des 2 rues, côté Parc Latre de Tassigny			
X		M	Hôtel de Ville (de l'), rue	entrée parc des Pleiades			
			J B charcot, angle Passage de la réunion				

#### 2.2 – Ville de Puteaux – Liste des panneaux administratifs

	EMPLACEMENTS	PANNEAUX
1	Rue Chantecocq / angle rue de la République	1
2	Rue Francis de Pressensé / angle rue Voltaire	1
3	40 rue Jean Jaurès / 500m avant angle Paul Lafargue	1
4	8 rue Cartault / face résidence Cartault	1
5	2 rue des fusillés de la Résistance / devant parking angle chemin Cie des Eaux	1
6	6-8 rue Charles Lorilleux / face école le long du mur	1
7	Résidence Louis Pouey - 20 rue Louis Pouey	1
	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

Cette liste ne comprend pas le panneau administratif situé devant la mairie, 131 rue de la République (Panneau n°27 de la liste PUBLILEGAL)

## 3 - Publicité dans la presse légale

3.1 - 1<sup>ère</sup> parution (26 et 27 octobre 2016)

**Avis d'Enquête Publique**

publégale 23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél : 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau des Élections et des Libertés Publiques  
section Enquêtes Publiques et Actions Foncières

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE DE PUTEAUX**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE** préalable à la délivrance d'une autorisation de construire l'ensemble immobilier dénommé « Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX, comprenant deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont, et des locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016, il sera procédé du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire, demandée présentée par la société CNIT DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Vincent JEAN-PIERRE, concernant la construction d'un ensemble immobilier, dénommé « Tours SISTERS » Place Carpeaux- Route de la Demi-Lune sur la commune de PUTEAUX (92800), constitué de deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont ainsi que de locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont, et comprenant une étude d'impact.

Cet immeuble de grande hauteur d'une surface de plancher d'environ 95000 m<sup>2</sup>, se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de la mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

L'intégralité de l'opération se situe sur la commune de PUTEAUX. Cependant les impacts de cette opération vont toucher également la ville de COURBEVOIE elle-même. Un dossier d'enquête et un registre seront également déposés dans cette mairie afin de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes concernées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier composé du dossier de permis de construire, d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et consigner éventuellement ses observations sur les registres aux lieux, jours et horaires suivants :

**Mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République**

- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Mairie de COURBEVOIE (92400) - Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité (1<sup>er</sup> étage) - Place de l'Hôtel de ville**

- les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h15 et de 13h à 17h30
- le mardi de 13h à 17h30
- le jeudi de 8h30 à 17h30
- le samedi de 9h à 11h45

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage du projet :

CNIT Développement  
7 Place du Chancelier Adenauer - 75 772 PARIS cedex 16  
01-76-77-57-02

Monsieur Vincent JEAN-PIERRE  
Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Adrian BOROS, ingénieur - architecte en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant 5 permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête public et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations :

- dans le **bulletin C du hall administratif de la mairie de PUTEAUX (92800) - 131 rue de la République** :
  - le lundi 14 novembre 2016 de 9h00 à 12h00
  - le samedi 3 décembre 2016 de 9h00 à 12h00
  - le vendredi 16 décembre 2016 de 14h30 à 17h30
- dans le **hall principal de la mairie de COURBEVOIE (92400) - Place de l'Hôtel de ville** :
  - le mercredi 23 novembre 2016 de 14h30 à 17h30
  - le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 11h45

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - DRE / BELP / section Enquêtes Publiques et Actions Foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de COURBEVOIE et PUTEAUX ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la Réglementation et de l'Environnement - Bureau des Elections et des Libertés Publiques - section Enquêtes Publiques et Actions Foncières), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de PUTEAUX du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de PUTEAUX rendra sa décision, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire.

LE PRÉFET  
enquete-publique@publlegal.fr  
EP16-292

Le Parisien 92 - Édition du 26 octobre - page XI

**annonces judiciaires & légales**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau des Élections et des Libertés Publiques  
section Enquêtes Publiques et Actions Foncières

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
COMMUNE DE PUTEAUX**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE** préalable à la délivrance d'une autorisation de construire l'ensemble immobilier dénommé « Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX, comprenant deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont, et des locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016, il sera procédé du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire, demandée présentée par la société CNIT DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Vincent JEAN-PIERRE, concernant la construction d'un ensemble immobilier, dénommé « Tours SISTERS » Place Carpeaux- Route de la Demi-Lune sur la commune de PUTEAUX (92800), constitué de deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont ainsi que de locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont, et comprenant une étude d'impact.

Cet immeuble de grande hauteur d'une surface de plancher d'environ 95000 m<sup>2</sup>, se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de la mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

L'intégralité de l'opération se situe sur la commune de PUTEAUX. Cependant les impacts de cette opération vont toucher également la ville de COURBEVOIE elle-même. Un dossier d'enquête et un registre seront également déposés dans cette mairie afin de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes concernées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier composé du dossier de permis de construire, d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et consigner éventuellement ses observations sur les registres aux lieux, jours et horaires suivants :

**Mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République**

- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Mairie de COURBEVOIE (92400) - Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité (1<sup>er</sup> étage) - Place de l'Hôtel de ville**

- les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h15 et de 13h à 17h30
- le mardi de 13h à 17h30
- le jeudi de 8h30 à 17h30
- le samedi de 9h à 11h45

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage du projet :

CNIT Développement  
7 Place du Chancelier Adenauer - 75 772 PARIS cedex 16  
01-76-77-57-02

Monsieur Vincent JEAN-PIERRE  
Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Adrian BOROS, ingénieur - architecte en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant 5 permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête public et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations :

- dans le **bulletin C du hall administratif de la mairie de PUTEAUX (92800) - 131 rue de la République** :
  - le lundi 14 novembre 2016 de 9h00 à 12h00
  - le samedi 3 décembre 2016 de 9h00 à 12h00
  - le vendredi 16 décembre 2016 de 14h30 à 17h30
- dans le **hall principal de la mairie de COURBEVOIE (92400) - Place de l'Hôtel de ville** :
  - le mercredi 23 novembre 2016 de 14h30 à 17h30
  - le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 11h45

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - DRE / BELP / section Enquêtes Publiques et Actions Foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de COURBEVOIE et PUTEAUX ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la Réglementation et de l'Environnement - Bureau des Elections et des Libertés Publiques - section Enquêtes Publiques et Actions Foncières), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de PUTEAUX du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de PUTEAUX rendra sa décision, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire.

LE PRÉFET  
enquete-publique@publlegal.fr  
EP16-292

Les Echos - Édition du 27 octobre - page 24

# Annexe 3

## Publicité réglementaire de l'enquête

3.2 - 2<sup>ème</sup> parution (15 novembre 2016)

**publilégal**  
AFFICHES-PUBLICS-COMMUNES

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél : 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau des Elections et des Libertés Publiques  
section Enquêtes Publiques et Actions Foncières

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE PUTEAUX**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE** préalable à la délivrance d'une autorisation de construire l'ensemble immobilier dénommé « Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX, comprenant deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont, et des locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016, il sera procédé  
**du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus** à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire, demandée présentée par la société CNIT DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Vincent JEAN-PIERRE, concernant la construction d'un ensemble immobilier, dénommé « Tours SISTERS » Place Carpeaux- Route de la Demi-Lune sur la commune de PUTEAUX (92800), constitué de deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont ainsi que de locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont, et comprenant une étude d'impact.

Cet immeuble de grande hauteur d'une surface de plancher d'environ 95000 m<sup>2</sup>, se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de la mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

L'intégralité de l'opération se situe sur la commune de PUTEAUX. Cependant les impacts de cette opération vont toucher également la ville de COURBEVOIE elle-même. Un dossier d'enquête et un registre seront également déposés dans cette mairie afin de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes concernées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier composé du dossier de permis de construire, d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et consigner éventuellement ses observations sur les registres aux lieux, jours et horaires suivants :

**Mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République**  
- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Mairie de COURBEVOIE (92400) - Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité (1<sup>er</sup> étage) - Place de l'Hôtel de ville**  
- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30  
- le mardi de 13h à 17h30  
- le jeudi de 8h30 à 17h30  
- le samedi de 9h à 11h45

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage du projet :  
CNIT Développement  
7 Place du Chancelier Adenauer - 75 772 PARIS cedex 16  
01-76-77-57-02

Monsieur Vincent JEAN-PIERRE  
Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Adrian BOROS, ingénieur - architecte en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant 5 permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête public et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations :

- dans la bulle C du hall administratif de la mairie de PUTEAUX (92800) - 131 rue de la République :  
- le lundi 14 novembre 2016 de 9h00 à 12h00  
- le samedi 3 décembre 2016 de 9h00 à 12h00  
- le vendredi 16 décembre 2016 de 14h30 à 17h30

- dans le hall principal de la mairie de COURBEVOIE (92400) - Place de l'Hôtel de ville :  
- le mercredi 23 novembre 2016 de 14h30 à 17h30  
- le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 11h45

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - DRE / BELP / section Enquêtes Publiques et Actions Foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de COURBEVOIE et PUTEAUX ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la Réglementation et de l'Environnement - Bureau des Elections et des Libertés Publiques - section Enquêtes Publiques et Actions Foncières), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de PUTEAUX du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de PUTEAUX rendra sa décision, au nom de l'Etat, sur la demande de permis de construire.

LE PRÉFET

EP16-292

enquete.publique@publilegal.fr

Le Parisien 92 - Édition du 15 novembre - page IX

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau des Elections et des Libertés Publiques  
section Enquêtes Publiques et Actions Foncières

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE PUTEAUX**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE** préalable à la délivrance d'une autorisation de construire l'ensemble immobilier dénommé « Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX, comprenant deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont, et des locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016, il sera procédé  
**du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus** à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire, demandée présentée par la société CNIT DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Vincent JEAN-PIERRE, concernant la construction d'un ensemble immobilier, dénommé « Tours SISTERS » Place Carpeaux- Route de la Demi-Lune sur la commune de PUTEAUX (92800), constitué de deux immeubles de grande hauteur (IGH), un à usage de bureaux, et un à usage principal d'hôtel, reliés entre eux par un pont ainsi que de locaux accessibles au public en pied de tour et au niveau du pont, et comprenant une étude d'impact.

Cet immeuble de grande hauteur d'une surface de plancher d'environ 95000 m<sup>2</sup>, se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de la mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

L'intégralité de l'opération se situe sur la commune de PUTEAUX. Cependant les impacts de cette opération vont toucher également la ville de COURBEVOIE elle-même. Un dossier d'enquête et un registre seront également déposés dans cette mairie afin de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes concernées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier composé du dossier de permis de construire, d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et consigner éventuellement ses observations sur les registres aux lieux, jours et horaires suivants :

**Mairie de PUTEAUX (92800) - pôle aménagement urbain - bureau 1.29 - 131 rue de la République**  
- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Mairie de COURBEVOIE (92400) - Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité (1<sup>er</sup> étage) - Place de l'Hôtel de ville**  
- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30  
- le mardi de 13h à 17h30  
- le jeudi de 8h30 à 17h30  
- le samedi de 9h à 11h45

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée auprès du maître d'ouvrage du projet :  
CNIT Développement  
7 Place du Chancelier Adenauer - 75 772 PARIS cedex 16  
01-76-77-57-02

Monsieur Vincent JEAN-PIERRE  
Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Adrian BOROS, ingénieur - architecte en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant 5 permanences, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête public et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations :

- dans la bulle C du hall administratif de la mairie de PUTEAUX (92800) - 131 rue de la République :  
- le lundi 14 novembre 2016 de 9h00 à 12h00  
- le samedi 3 décembre 2016 de 9h00 à 12h00  
- le vendredi 16 décembre 2016 de 14h30 à 17h30

- dans le hall principal de la mairie de COURBEVOIE (92400) - Place de l'Hôtel de ville :  
- le mercredi 23 novembre 2016 de 14h30 à 17h30  
- le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 11h45

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - DRE / BELP / section Enquêtes Publiques et Actions Foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de COURBEVOIE et PUTEAUX ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la Réglementation et de l'Environnement - Bureau des Elections et des Libertés Publiques - section Enquêtes Publiques et Actions Foncières), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de PUTEAUX du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de PUTEAUX rendra sa décision, au nom de l'Etat, sur la demande de permis de construire.

LE PRÉFET

EP16-292

annetes-publiques@publilegal.fr

Les Échos - Édition du 15 novembre - page 20



# Annexe 4

## Publicité complémentaire de l'enquête

### Sites internet

#### 1 - Commune de PUTEAUX

<http://www.puteaux.fr>

En haut de la page d'accueil



En bas de cette page d'accueil



LIRE LA SUITE permet d'obtenir



# Annexe 4

## Publicité complémentaire de l'enquête

### 2 - Commune de COURBEVOIE

<https://www.ville-courbevoie.fr/accueil.htm>



Sur la page d'accueil glisser sur VIVRE À COURBEVOIE et cliquer sur "CADRE DE VIE"



Cliquez sur Enquêtes publiques à Courbevoie

<p>En tête de page on obtient</p>	<p>Et en bas de cette même page on trouve</p> <p><b>Avis d'enquête publique relative à la délivrance d'une autorisation de construire un ensemble immobilier dénommé "tours sisters" situé place Carpeaux, route de la Demi-Lune sur la commune de Puteaux</b></p> <p>● <a href="#">Consulter l'intégralité de l'enquête publique (pdf)</a></p> <p>Le fichier PDF téléchargeable à partir de ce lien est celui de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête.</p>
-----------------------------------	--

### 3 - Newsletter de PUTEAUX (édition du 11 novembre 2016)



Le lien « Lire la suite » renvoie le lecteur à la page internet donnée ci avant.



# Annexe 4

## Publicité complémentaire de l'enquête

### 4 – Site de la Préfecture –

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2016>

The screenshot shows the website of the Prefecture of Hauts-de-Seine. The header features the logo of the French Republic and the text 'Les services de l'État dans les Hauts-de-Seine'. Navigation menus include 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes'. A search bar and social media links are also present. The main content area is titled 'Enquêtes publiques 2016' and includes a sidebar with a list of years from 2011 to 2016. The main text area contains a link to the 'Liste des commissaires enquêteurs du département des Hauts-de-Seine pour l'année 2016' and a list of links under the heading 'A lire dans cette rubrique', including 'La Garenne-Colombes', 'Malakoff', 'Massy Valenton', 'Nanterre', 'Prolongement ligne 4 métro', 'Puteaux', 'RD1', 'Tramway T10', and 'Z'. A pagination bar at the bottom indicates '« | Précédent | 1 | 2 | »'.

En cliquant sur Puteaux (situé en page 2)

## Puteaux

Article créé le 20/04/2016

Mis à jour le 14/11/2016

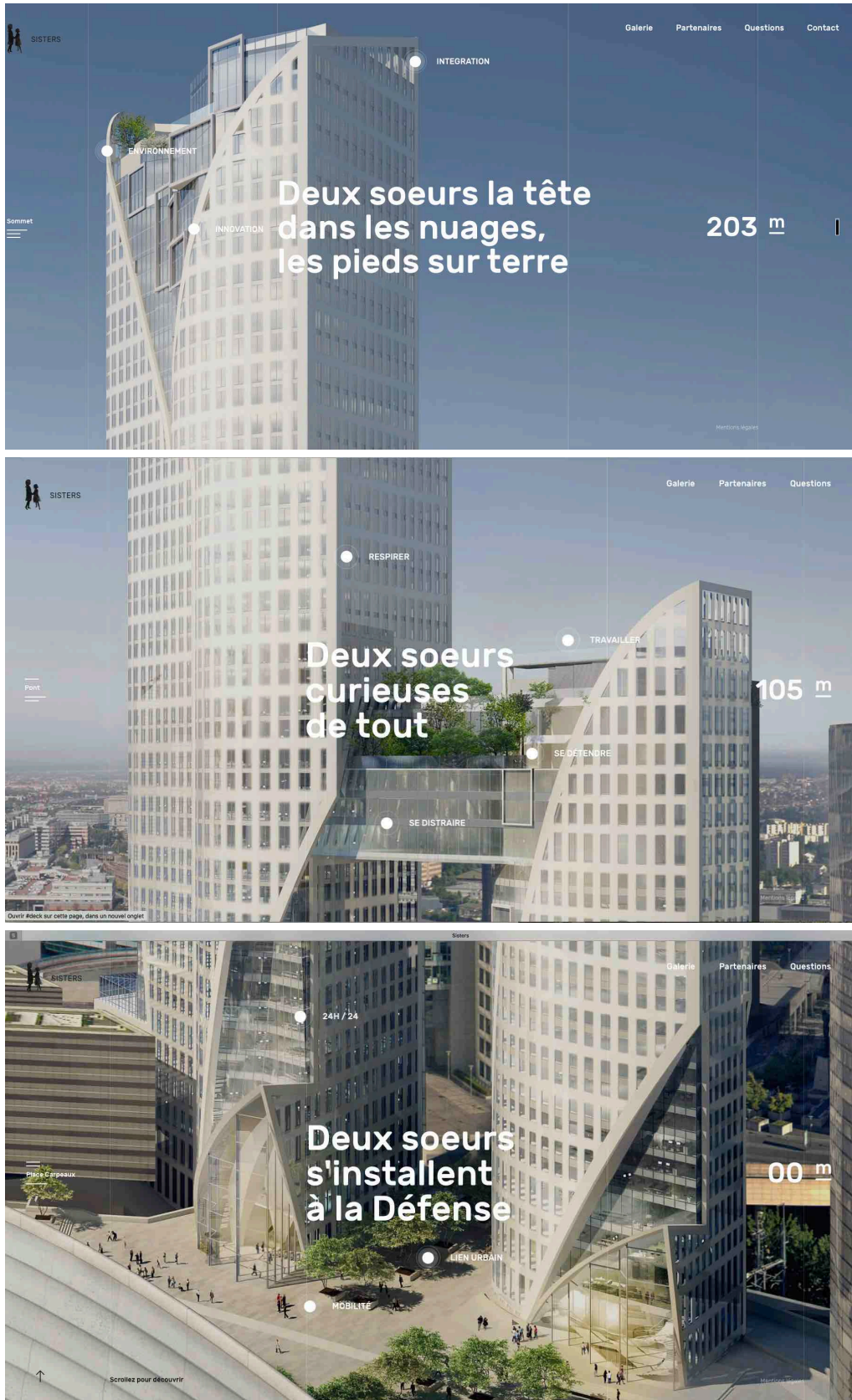
- [AP d'ouverture d'enquête du 17 octobre 2016 préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif aux Tours Sisters](#)

## Annexe 4

### Publicité complémentaire de l'enquête

4 – Site de UNIBAIL-RODAMCO <https://www.sisters.fr>

On obtient une image déroulante



A chacun des points blancs correspond un thème. (Intégration, Environnement, Innovation, Respirer, travailler, se relaxer, sortir, 24H/24, Lien urbain, Mobilité.

En haut à droite, des liens permettent d'accéder à une galerie de photos, à des informations sur les partenaires, aux questions "fréquentes et à un formulaire de contact.

# Annexe 4 Publicité complémentaire de l'enquête

5 - Magazine de COURBEVOIE (Edition Novembre 2016 – pages 15 et 19)

URBANISME ET TRAVAUX

VOS QUESTIONS SUR **Eole**

Chaque semaine, vous êtes nombreux à écrire à l'adresse [contact@eole.fr](mailto:contact@eole.fr). Voici quelques réponses aux questions que vous posez régulièrement.

### À quoi sert le puits Gambetta en cours de construction ?

Le creusement du puits dit "Gambetta Ouest" permettra la réalisation de 1,8 km de tunnel qui rejoindra la future gare de la ligne E. La Défense ONIT. Il sera creusé à plus de 30 mètres sous terre en méthode traditionnelle, à l'aide d'engins de chantier. Une fois le tunnel réalisé, le puits sera rebouché et l'avenue Gambetta remise en état.

### Quelles sont les mesures pour limiter les nuisances ?

Une charte d'engagement de la maîtrise d'ouvrage SNCF, en vue de respecter votre cadre de vie, a été signée avec la ville de Courbevoie. Le projet Eole s'engage ainsi à limiter au maximum les nuisances dues au chantier pendant toute la période des travaux : respect des horaires et périodes de chantiers définies, respect du sens de circulation et aires d'attente des camions et engins de chantier, réduction du nombre de camions, maintien de la propreté de la voirie : lavage des roues des camions à la sortie du chantier, installation de bâches absorbantes tout autour de l'emprise du chantier, installation de groupes électrogènes insonorisés, mise en place d'un hangar acoustique recouvrant l'ensemble du chantier au premier trimestre 2017.

### Comment être informé des travaux au quotidien ?

L'équipe du projet Eole est à votre écoute pendant toute la durée du chantier via l'adresse [contact@eole.fr](mailto:contact@eole.fr). Sur le site Internet du projet [eole.fr](http://eole.fr), une page dédiée à la commune de Courbevoie permet de suivre jour par jour l'évolution du chantier au jour le jour. Enfin, une réunion publique est organisée chaque année pour faire un point d'étape sur le chantier.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, écrivez à l'équipe projet [contact@eole.fr](mailto:contact@eole.fr) pour poser toutes vos questions.

novembre 2016 • Numéro 025 • COURBEVOIE MAG 19



TOURS SISTERS

## LE PROJET SE PRÉCISE

(RER E), tout en limitant la place de l'automobile et en accentuant la présence végétale.

### Une porte d'entrée vers Courbevoie

Ce sont là quelques-uns des souhaits exprimés lors de la concertation préalable qui s'est tenue du 31 mars au 18 mai 2016. Les équipes de l'Epadesa étudient actuellement des pistes d'aménagement avec les urbanistes de l'Agence Richer, présents lors de la concertation. Le travail sera poursuivi en relation avec Delapato pour assurer la facilité de gestion des futurs aménagements.

A terme, ce projet urbain permettra de renforcer les liens entre La Défense et les autres quartiers de Courbevoie, répondant ainsi à la stratégie que s'est fixée l'Epadesa. Le réaménagement de la place Carpeaux, la construction des tours Sisters et l'arrivée d'Eole contribueront également à l'attractivité de La Défense. À l'horizon 2022, la place Carpeaux deviendra donc une véritable porte d'entrée vers Courbevoie depuis le quartier d'affaires. ☺

### L'enquête publique sur les tours Sisters de La Défense se tiendra du 14 novembre au 16 décembre.

Ce projet a été conçu par l'architecte Christian de Portzamparc et développé par Urbibal, Roddamco. Situé entre le ONIT et le boulevard circulaire sur l'ancienne place de Futeaux, le projet Sisters, immeuble mixte constitué de deux tours de hauteur différente, mêlant bureaux et hôtellerie, proposera également des espaces accessibles à tous : restaurant panoramique, sky bar, wellness, terrasse offrant un panorama sur La Défense, commerces en rez-de-chaussée.

### La passerelle Carpeaux conservée

Le chantier de construction aura un impact limité sur le domaine public : la passerelle Carpeaux sera conservée et restera également praticable pendant les travaux. Parallèlement au projet Sisters, l'Epadesa a engagé une réflexion sur le réaménagement de la place Carpeaux. L'objectif est de créer un espace public plus confortable, fonctionnel et animé, qui facilitera l'accès aux transports collectifs et notamment à la future gare Eole.

**RETOUR EN IMAGES**

**FESTIVAL ATMOSPHÈRES**  
PAGE 21

**VOTRE VILLE**  
Toutes actualités de Courbevoie en un coup d'œil.

**URBANISME ET TRAVAUX**

**Tours Sisters: le projet se précise**  
PAGE 19

**VOTRE TERRITOIRE**

**ACTUALITÉS**

**UNE MOISSON DE PRIX POUR COURBEVOIE**  
PAGE 18

**INTERVIEW DE JEAN-CHRISTOPHE FROMANTIN**  
PAGE 21

**ACTUALITÉS**

**LE CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES EST EN MARCHÉ**  
PAGE 27

**ACTUALITÉS**

**95 ANS DE MUSIQUE ET DE PASSION**  
PAGE 22

**ACTUALITÉS**

**AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 60 ANS DE GÉNÉROSITÉ**  
PAGE 16

novembre 2016 • Numéro 025 • COURBEVOIE MAG 19

## Ouverture de l'enquête publique des Tours Sisters

Du 14 novembre au 16 décembre 2016 se tiendra à Puteaux l'enquête publique des Tours Sisters. Situé entre le Cnit et le boulevard circulaire sur la commune de Puteaux, ce projet s'accompagnera du réaménagement de la Place Carpeaux.

La grande famille des édifices emblématiques de La Défense va s'agrandir avec, d'ici à 2022, l'arrivée des Tours Sisters. Ce projet a été conçu par l'architecte Christian de Portzamparc et développé par Unibail-Rodamco. Situé entre le Cnit et le boulevard circulaire sur la commune de Puteaux, cet immeuble mixte constitué de deux tours de hauteur différente (200 m et 100 m) mêlera bureaux et hôtellerie, et proposera par ailleurs des espaces accessibles à tous : restaurant panoramique, sky-bar, wellness (espace dédié au bien-être) et terrasse panoramique sur La Défense. Notons que le chantier de construction aura un impact limité sur le domaine public : la passerelle Carpeaux sera en effet conservée et restera également praticable pendant les travaux.



Les tours Sisters accueilleront bureaux et hôtellerie

### Un espace public confortable pour la Place Carpeaux

Parallèlement à ce projet, l'Epadesa (l'Établissement public d'aménagement de La Défense) a engagé une réflexion sur le réaménagement de la Place Carpeaux, sur laquelle les tours Sisters seront construites. L'objectif est de créer un espace public plus confortable, fonctionnel et animé, qui facilitera l'accès aux transports col-

lectifs et notamment à la future gare Eole (RER E), tout en limitant la place de l'automobile et en accentuant la présence végétale. Ce sont là quelques-uns des souhaits exprimés lors de la concertation préalable qui s'est tenue du 31 mars au 18 mai 2016. Les équipes de l'Epadesa étudient actuellement des pistes d'aménagement avec les urbanistes de l'Agence Richez, présents lors de la concertation. Le travail sera poursuivi en relation avec Defacto (l'Établisse-

ment public de gestion du quartier d'affaires) pour assurer la facilité de gestion des futurs aménagements.

À terme, ce projet urbain permettra de renforcer les liens entre La Défense, Puteaux et Courbevoie, répondant ainsi à la stratégie d'ouverture vers les villes que s'est fixée l'Epadesa. Le réaménagement de la place Carpeaux, la construction des tours Sisters et l'arrivée d'Eole contribueront également à l'attractivité de La Défense.

### Permanences pour l'enquête publique

Du 14 novembre au 16 décembre inclus, des permanences avec le commissaire enquêteur seront proposées aux jours, horaires et lieux suivants :

- ▶ Mairie de Puteaux (bulle C du Hall administratif) : lundi 14 novembre de 9h à 12h
- ▶ Mairie de Courbevoie : mercredi 23 novembre de 14h30 à 17h30
- ▶ Mairie de Puteaux : samedi 3 décembre 9h à 12h
- ▶ Mairie de Courbevoie : samedi 10 décembre de 9h à 11h45
- ▶ Mairie de Puteaux : vendredi 16 décembre de 14h30 à 17h30

Notons qu'en dehors des permanences proposées à Puteaux, les pièces du dossier mis à l'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, pourront être consultés à l'accueil du service Urbanisme de la Mairie (bureau 1-29), situé au premier étage de l'Hôtel de Ville : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

## Annexe 5

### Procès-Verbal de Synthèse des observations

---

#### Lettre d'envoi

Dominique MICHEL  
29 rue Paul Langevin  
92160 ANTONY  
Tel: 01 42 37 19 32  
E-mail: cadomichel@sfr.fr

Monsieur Vincent JEAN-PIERRE  
Directeur Développement  
CNIT-DEVELOPPEMENT  
7, place du Chancelier Adenauer  
75772 PARIS Cedex 16

Antony, le 23 décembre 2016

**Objet** : Enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire concernant la construction d'un IGH dénommé "Tours SISTERS" situé Pace Carpeaux route de la Demi-Lune sur la commune de PUTEAUX.  
Remise du Procès-Verbal de synthèse (article R-123.18 du Code de l'Environnement).

Monsieur le Directeur

Par décision du 27 septembre 2016, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête citée en objet.

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté DRE/BELP pris le 17 octobre 2016, par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et portant organisation de cette enquête publique.

En application de l'article R-123.18 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous remettre le procès-verbal des observations formulées au cours de cette enquête.

Ce procès-verbal se compose de la version provisoire du chapitre III de mon futur rapport, comportant les observations regroupées en 5 thèmes, avec des tableaux permettant de relier chacune des observations à celui ou ceux qui les ont formulées.

Je vous précise que vous n'êtes en aucun cas tenu de me fournir une réponse, cependant si vous décidez de le faire, celle-ci sera alors intégrée dans mon rapport et comme telle consultable par le public qui y aura accès durant un an.

Dans cette hypothèse, je vous serai aussi reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir votre réponse en version éditée, ainsi qu'en version numérique (sous Word).

Pour certaines observations j'indique que je ne sollicite pas d'élément de réponse de votre part. Dans ce cas, je vous indique la réponse que je compte faire à l'auteur de l'observation. Si vous le souhaitez, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous me proposiez une réponse complémentaire.

# Annexe 5

## Procès-Verbal de Synthèse des observations

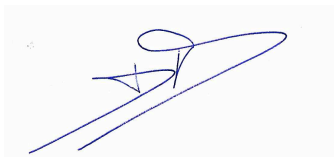
### Suite de la lettre d'envoi et Texte du PV de synthèse des observations

Suite de ma lettre du 22 décembre 2016 à Monsieur Vincent JEAN-PIERRE, CNIT-DEVELOPPEMENT

Pour les autres observations, dans la mesure où vous décidez de me fournir un mémorandum en réponse je souhaite que vous puissiez me le faire parvenir dans le délai réglementaire de 15 jours.

Je vous remercie des conditions dans lesquelles cette enquête s'est déroulée et je suis prêt à vous rencontrer si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique MICHEL  
Commissaire enquêteur

PJ: Procès-Verbal de synthèse des observations (pages 1/11 à 11/11)

Ce courrier est transmis par mail avec sa pièce jointe:

- à Monsieur Romain MOLHO-LAVIGNIE
- à la Préfecture des Hauts de Seine, à l'attention de Madame Hélène PARROUFFE.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
Commune de PUTEAUX

**ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**  
**préalable à la délivrance d'une autorisation de construire**  
**d'un ensemble immobilier dénommé**  
**« Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX**

s'étant déroulée  
du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2016

Arrêté DRE/BLP du 17 octobre 2016 de  
Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine  
prescrivant l'ouverture de l'enquête publique

**Procès-Verbal de Synthèse**  
**des observations recueillies**

Établi en date du 23 décembre 2016 par Dominique MICHEL commissaire enquêteur titulaire, désigné le 27 septembre 2016 par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

#### Sommaire

<b>A – Recueil des Observations</b>	<b>2</b>
<b>B – Classement des observations</b>	<b>3</b>
<b>C - Liste des Observations</b>	<b>5</b>
Thème 1 : Avis globalement favorables ou défavorables au projet et les observations générales	<b>5</b>
Thème 2 : Impacts sur les circulations et le stationnement des véhicules, les piétons et les cycles	<b>7</b>
Thème 3 : A Impacts sur les conditions d'ensoleillement, de ventement et sonores.	<b>8</b>
Thème 4 : Impacts visuels et sur les conditions de vie sur l'esplanade de la Défense.	<b>9</b>
Thème 5 : Observations spécifiques exprimées dans la lettre n°16.	<b>10</b>

Dossier n° E16000075/ 95 Page 1/11  
Commissaires enquêteurs : Dominique MICHEL, (Titulaire) et Adrian BOROS (Suppléant)

Procès-Verbal de Synthèse des observations

**Le présent procès-verbal de synthèse sera intégré par le commissaire enquêteur dans le chapitre III de son rapport, ce y compris les réponses apportées par le pétitionnaire et complétées par ses propres commentaires.**

#### A - RECUEIL DES OBSERVATIONS

Conformément à l'Arrêté du 17 octobre 2016, pris par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, l'enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation de construire d'un ensemble immobilier dénommé « Les Tours Sisters » sur la commune de PUTEAUX s'est déroulée du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2016, soit pendant 33 jours consécutifs.

Cette enquête s'est déroulée sur 2 communes, PUTEAUX (Siège de l'enquête) et COURBEVOIE car les impacts du projet concernent ces deux villes.

Les dossiers de l'enquête, y compris les registres (cotés et paraphés par les soins du commissaire enquêteur titulaire), destinés à recevoir les avis, observations et remarques du public, ont été mis à la disposition du public:

- au siège de l'enquête, fixé à la Mairie de PUTEAUX, Pôle aménagement urbain (bureau 11.29), sise 131 rue de la République
- et à la Mairie de COURBEVOIE, place de l'hôtel de ville (Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité, au 1<sup>er</sup> étage).

#### Courriers

Comme stipulée à l'article 4 de l'Arrêté d'ouverture de l'enquête, tout courrier pouvait être adressé à l'attention du commissaire enquêteur, domicilié au Siège de l'enquête.

Dix-sept courriers ont été reçus par voie postale ou donnés en mains propres au commissaire enquêteur lors des permanences; ces courriers ont été annexés au registre de l'enquête de PUTEAUX, (article n°2 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête).

#### Permanences

Comme stipulée à l'article 5 de l'Arrêté d'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public au cours de 5 permanences d'une durée de 3 heures chacune, deux à COURBEVOIE et trois à PUTEAUX (dont la dernière avant la clôture de l'enquête).

La participation du public a été modeste, en effet au total 15 personnes ont été reçues, dont 5 à PUTEAUX et 10 à COURBEVOIE.

#### Présentation des observations

Si la fréquentation constatée lors des permanences a été modeste, voire faible pour les deux premières, les observations ont été relativement nombreuses, avec des contributions détaillées de la part de l'Association "VILLAGE", de Mme Patricia DUFAILY et celles de la lettre n°16 (Sociétés HORBOUT I&II).

Compte tenu de cette remarque préliminaire, pour faciliter leur lecture et celles des réponses données par le Maître d'Ouvrage et le commissaire enquêteur, ces observations sont regroupées par thèmes et numérotées.

Ce procédé permet également d'éviter quelques répétitions.

Pour que le MOA puisse se reporter au texte original des observations et que dans le cadre du rapport chacun des auteurs puisse retrouver son observation et les réponses qui lui sont données, on trouvera ci après trois tableaux:

- le premier et le troisième pour les observations consignées sur chacun des deux registres mis à la disposition du public, d'une part au siège de l'enquête (mairie de PUTEAUX), et d'autre part à la mairie de COURBEVOIE,
- le deuxième pour les 17 lettres remises en mains propres au commissaire enquêteur ou adressées à son intention à la mairie de PUTEAUX.

Ces tableaux comportent les colonnes suivantes :

Dossier n° E16000075/ 95 Page 2/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

1. le numéro de l'observation sur le registre, ou celui de la lettre,
2. le numéro de la page pour les registres, la date de réception ou de remise pour les lettres,
3. le nom du signataire,
4. son adresse : le nom de la commune est celle du registre, sauf mention contraire.
5. le ou les numéros de l'observation ou des observations formulées recensées dans le chapitre III-3 ci après.

Pour les lettres, le nombre de pages est indiqué entre les colonnes 4 et 5.

On trouvera donc ci après:

- au chapitre B, les tableaux de classement des observations,
- au chapitre C, les observations (en caractères gras et noirs), les réponses données par le Maître d'ouvrage en caractères italiques et verts (si celles-ci ont été demandées par le C.E.) d'une part et les commentaires (en caractères droits et bruns) du commissaire enquêteur d'autre part.

#### B – CLASSEMENT DES OBSERVATIONS

##### 2. 1 - Observations consignées sur le registre de PUTEAUX

L'adresse est sur la commune de Puteaux sauf indication contraire.

Observations		Nom de l'auteur	Adresse si indiquée	N° des observations
N°	Page			
1	3 - 4	Didier MARNAYS	Habitant de PUTEAUX	11a, 11b, 41, 22a, 22b, 22c
2	4	Romain BURAUD	19 rue Vivienne – PARIS	11a, 16, 11b
3	5	Signée "illisible"	Non indiquée	11b, 11f
4	5	H. SAVEDI	Non indiquée	11b

##### 2. 2 - Observations consignées par lettres

Lettre		Nom de l'auteur	Adresse si indiquée (ou ville notée dans l'en-tête)	Nb pages	N° des observations
N°	Date réception				
1	10/1 2	André FESSY président Association "VILLAGE"	18, villa Ghis 92400 Courbevoie	4	25a, 25b, 47c, 25d
2	10/1 2	Patricia DUFAILY	2, allée Le Titien	3	14, 12b, 25, 44, 12d, 43, 12dc
3	14/1 2	Signée "illisible"	Lagny-sur Marne	1	11b, 11c, 11d
4	14/1 2	Signée "illisible"	Saint-Mandé	1	11b, 11c, 11d
5	14/1 2	Signée "illisible"	Paris	1	11e
6	14/1 2	Signée "illisible"	Paris	1	11b, 11c, 11e
7	16/1 2	Signée "illisible"	Paris	1	11b, 11c
8	16/1 2	Signée "illisible"	Paris	1	11b
9	16/1 2	Signée "illisible"	Saint Maur des Fossés	1	11c
10	16/1 2	Arnault de GIRON	20 rue Louis Ulbach 92400 - COURBEVOIE	1	11b, 11c, 11e, 11f
11	16/1 2	Mathieu THOMAS	6 rue Haguette 93200 SAINT-DENIS	1	11b, 11c
12	16/1 2	Mme NICOLEAU Architecte	1 rue Gauguet 75014 PARIS	1	11b, 11c

Dossier n° E16000075/ 95 Page 3/11

# Annexe 5

## Procès-Verbal de Synthèse des observations

Procès-Verbal de Synthèse des observations

Lettre	N°	Date réception	Nom de l'auteur	Adresse si indiquée (ou ville notée dans l'en-tête)	Nb pages	N° des observations
	13	16/12	Hélène NGUYEN	140 avenue du Général Leclerc 92330 SCEAUX	1	11b, 11c
	14	16/12	Benoît DUFOUR	20 rue de Rambervilliers 75012 PARIS	1	11b, 11c
	15	16/12	Signée "illisible"	Non indiquée	1	11b
	16	16/12	Nicolas LEPERE Pour les Sociétés	HORBOUTS I et II IMMOBILIER	23 + 2 annexes (6+4)	17a, 51, 52a, 52b (22d, 23 et 43), 52c, 52d, 22d, 53, 54, 43, 55a, 55b, 56b, 57a, 57b, 32a, 58a, 12d, 58b, 21, 28, 27, 46c, 21, 43, 32a, 32b, 36, 56b, 56a, 59a, 59b, 59c, 59d (34), 59e, 59f, 59g, 13b, 60a, 60b, 61.
	17	16/12	Béatrice PAPILLON	45 rue Gabriel Vilain 78130 LES MUREAUX	1	11b, 11c, 11g, 11h

**Nota:** Les lettres n°3 à 15 et la lettre n°17 expriment toutes un avis favorable voire très favorable au projet. Les arguments développés sont donnés dans les observations 11 b à 11h, ci après.

### 2.3 - Observations consignées sur le registre de COURBEVOIE

L'adresse est sur la commune de Courbevoie sauf indication contraire.

Observations N°	Page N°	Nom de l'auteur	Adresse si indiquée	N° des observations
1	3	Jacques KOSSOWSKI	Député Maire	11a
2	5-6	Patrick PERRET	Société IRD2	25b
3	7	Echanges de mails entre MM. FESSY et CHIROUZE (Ville de Courbevoie) et l'EPADESA		Constituent une information et non une observation.
4	8	Catherine PORTE	3 place des 3 frères Lebeuf	12a, 12b
5	8	Valérie CHARER	6 avenue du Clos Lucé	12b, 12c
6	9	Signé (illisible)		12a, 12b
7	11	Marie BLANC		12b, 13a, 13b, 43
8	10	Signé (illisible)		11b, 11c
9	10-11	Groupe local EELV de Courbevoie		12b, 13a, 34, 21, 23, 24, 12a, 12c
10	12	Patrick PERRET	Société IRD2	47c, 17, 18
11	12	Association "VILLAGE"		Remise la lettre n°1 en mains propres au commissaire enq.
12	12	Florence GAGGINI		12d, 42, 43, 12b
13	13	Patricia DUFALLY	2, allée Le Titien	Remise la lettre n°1 en mains propres au commissaire enq.
14	13	Non signée		31b, 26, 12b
15	13-14	Patrick PERRET	Société IRD2	19a, 27, 47a, 25a, 19b, 15, 32c
16	14	Patrick PERRET	Société IRD2	15
17	15	Karen MEZIOU	51 avenue Léonard de Vinci	32a, 31b, 33, 12b
18	16 à 20 22 à 24	Mme Joëlle PARIS Ancienne conseillère municipale EELV	Habitante du Faubourg de l'Arche	12c, 12b, 17b, 14, 45, 32a, 43, 12d, 46b, 47a, 35, 34, 21, 48, 22d

### 2.4 - Observations du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur n'a pas d'observation complémentaire à donner par rapport à celles exprimées dans ses notes de lecture du dossier dans la phase de préparation de l'enquête.

Cependant, dans la formulation des questions ci après, il a été conduit à les préciser ou les compléter en fonction des contacts qu'il a eus avec les auteurs de ces observations, (n°25, 27, 41 notamment).

Dossier n° E16000075/95 Page 4/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

### C – LISTE DES OBSERVATIONS

Les observations émises par le public ont été retranscrites par le commissaire enquêteur et regroupées en 5 thèmes.

- Les avis globalement favorables ou défavorables au projet et les observations générales.
- Les impacts sur les circulations et le stationnement des véhicules, piétons et cycles
- Les impacts sur les conditions d'ensevelissement, de ventement et sonores.
- Les impacts visuels et sur les conditions de vie sur l'esplanade de la Défense.

Vu l'importance de la contribution des Sociétés HORBOUTS I et II IMMOBILIER, un 5<sup>ème</sup> thème a été créé pour les observations spécifiques de cette contribution, complémentaires à celles énumérées dans les 4 autres thèmes.

Ce thème est dénommé : 5. Observations spécifiques exprimées dans la lettre n°16.

La numérotation des observations est du type "xy-" avec:

- x le numéro du thème (x = 1 à 5)
- y le numéro de l'observation dans le thème. (y = 1 à 9) (Pour le thème 5 les observations sont numérotées de 51 à 61)
- i = a, b, c pour différencier les items abordés et communs à une observation.

Pour la majorité des observations listées ci après, le commissaire enquêteur souhaite avoir des éléments de réponse de la part du Maître d'Ouvrage (MOA).

S'il ne sollicite pas de réponse, le commissaire enquêteur l'indique (en vert) et donne ses propres commentaires (en brun). Cependant si le MOA souhaite compléter cette réponse, le commissaire enquêteur n'y voit aucun inconvénient.

### C.1 – Avis globalement favorables ou défavorables au projet et les observations générales

#### Observations n°11 – Approbation globale du projet

a) Ce projet apporte des améliorations au projet "PHARE" (Projet moins imposant et maintien de la passerelle Carpeaux en phase travaux et à terme).

b) Apprécie les grandes qualités architecturales du projet et son intégration dans le site.

c) Par ses activités mixtes de bureaux, d'hôtel, de restauration et de commerce, permettra une dynamisation du quartier. Ce projet va contribuer au renouveau de PUTEAUX et de La Défense.

d) Ce projet se réalisera sans dégradation de la qualité de vie, pendant le chantier.

e) Ce projet va dynamiser l'image de la construction en France.

f) Ce projet permet de combler le vide entre le CNIT et l'Arche de la Défense et de supprimer la zone de friches au dessus des voies SNCF, proche du CNIT.

g) Les œuvres artistiques de la Défense ne seront pas touchées par ce projet.

h) Les projets EOLE et du Grand Paris sont un atout pour les futurs occupants de ces tours.

#### Observations n°12 – Opposition au projet

a) Opposition aux tours qui sont des ouvrages de trop grande hauteur.

b) Estime que les impacts (visuels, perte d'ensevelissement et ventement) sont trop importants.

c) Le projet se justifie-t-il au point de vue économique ?

d) N'apprécie pas l'architecture du projet. (Architecture générale et pont entre les 2 tours jugés trop imposants). Le traitement de la façade nord, en opposition de celui de la façade sud est traité de façon plate et monolithique.

e) Regrette que l'information donnée aux habitants concernant l'abandon de la tour Phare ait été trop tardive. Ce retard a conduit à des dépenses de recours inutiles. Cela rend également suspects les arguments utilisés dans le dossier pour valoriser le projet SISTERS par rapport aux défauts du projet PHARE, relevés par les habitants de COURBEVOIE.

#### Observations n°13 – Opposition au projet pour des raisons de sécurité.

a) Le projet étant situé sur une zone stratégique "voies ferrées – transports en commun", la sécurité sera-t-elle assurée.

Dossier n° E16000075/95 Page 5/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

b) Quid des couloirs aériens (incidences du projet).

c) L'assise très étroite des fondations des tours permet-elle de garantir leurs pérennités et celle de la passerelle Carpeaux?

#### Observation n°14 – Publicité de l'enquête insuffisante, en particulier sur la commune de COURBEVOIE

**Réponse de CNIT Développement**  
Non demandée

**Commentaires du commissaire enquêteur.**  
L'affichage de l'enquête a été assuré sur le site par la Société PUBLILEGAL et par les communes (Panneaux administratifs, sites internet et magazine)  
Le détail des mesures est décrit dans le rapport (Chapitre II-2, page 17 et annexes 3 et 4).  
Pour l'affichage sur le site, 25 affiches ont été mises en place par PUBLILEGAL, dont 8 sur la commune de COURBEVOIE et 17 sur la commune de PUTEAUX, sur les lieux de passage du public se rendant dans les bureaux ou les transports en commun.  
Le commissaire enquêteur a bien alerté la commune de COURBEVOIE sur la nécessité d'une bonne information, ce au cours de la préparation de l'enquête. Les réponses et actions menées font l'objet de l'annexe 4 au présent rapport.  
Même, s'il peut être estimé que cette publicité aurait pu être améliorée, le commissaire enquêteur estime que celle-ci a été suffisante pour la présente enquête.

#### Observation n°15 – Validité de la demande de permis de construire.

Le permis de construire ne peut pas être accordé car les emprises pour ce projet privé comprennent une partie de la voie domaniale de l'Etat (route de la Demi-Lune).

#### Observation n°16 – Il aurait été peut-être souhaitable de réaliser quelques logements en complément des bureaux et des surfaces hôteliers.

#### Observations n°17 – Concernant l'enquête publique.

a) La durée de l'enquête est trop courte, compte tenu de la complexité du dossier et des heures d'ouverture des mairies; une durée supérieure à 2 mois aurait été nécessaire.

b) La concomitance d'enquête publique (Eole, RD914/RN314) a pu entraîner des confusions et des conflits d'information.

**Réponses de CNIT Développement**  
Non demandées.

**Commentaires du commissaire enquêteur.**  
La durée de l'enquête est conforme à la législation (article L.123 9 du code de l'environnement) et comparable à celles d'enquêtes similaires (Tours SAINT GOBAIN, HEKLA, MAJUNGA et TRINITY, notamment).  
S'il est exact que le dossier est complexe, le commissaire enquêteur a d'une part tenu 5 permanences pour donner les explications nécessaires et d'autre part, a fait réaliser le volume V0 pour faciliter sa lecture. Les documents de ce volume mettaient en effet au public d'examiner dans un délai compatible avec celui de l'enquête, l'essentiel des enjeux environnementaux du projet.  
Une permanence a été tenue un samedi pour chacune des deux communes : le 3 décembre à Puteaux et le 10 à COURBEVOIE.  
De plus le commissaire enquêteur a le droit de recevoir en dehors des permanences les associations ou Sociétés, dont les contributions peuvent être significatives. Cette possibilité a été offerte à l'association VILLAGE, les 30 novembre et 16 décembre.  
La demande de prolongation de l'enquête a été formulée trop tardivement pour que le commissaire enquêteur examine cette demande. Celle-ci ne peut être recevable que si elle intervient dans la première moitié de l'enquête.  
Le commissaire enquêteur précise également que tous les projets des aménagements (voies, place Carpeaux, ...) ont fait et continueront à faire l'objet de concertations de la part de l'EPADESA.  
Les trois enquêtes publiques évoquées sont indépendantes et ne justifiaient pas une procédure du type "enquête unique".

Dossier n° E16000075/95 Page 6/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

#### Observation n°18 – Les interfaces entre les tours SISTERS et les flux avoisinants, devraient être mises à la disposition de CNIT-Développement et donc au public pour cette enquête.

#### Observations n°19 – Incohérence dans les plans et les pièces écrites.

a) La largeur de la route de la Demi-lune est égale à 8,00 m. sur le plan PC2.7 et à 8,10 m. sur le plan PC2.5.

b) Page 5 de l'additif à la pièce PC11: la résidence APPOLONIA comprend 230 logements et non 220.

c) Page 22 de l'additif à la pièce PC11: à l'alinéa " une canalisation des flux de taxis", il faudrait ajouter "avec un espace suffisant de stationnement, en attente de leurs clients".

### C.2 – Impacts sur les circulations et le stationnement des véhicules, les piétons et les cycles

#### Observation n°21 – Transports en commun

Du fait de l'absence de parking dans le projet, les usagers des tours devront prendre les transports en commun, dont la qualité pour les usagers va continuer à se détériorer.  
L'étude d'impact de la conséquence de ces nouveaux usagers n'est pas donnée.

#### Observations n°22 – Fonctionnement du boulevard circulaire.

a) Impacts du déplacement du transformateur SNCF (en phase travaux et à terme).

b) L'éclairage du boulevard circulaire dans la zone du projet sera-t-il enfin mis en fonction à l'issue des travaux?

c) Incidence des travaux pour les véhicules se dirigeant vers le boulevard circulaire et en provenance du boulevard de la Mission Marchand.

d) La multiplicité des chantiers prévus (notamment celui d'EOLE), ne va-t-elle pas conduire à des encombrements préjudiciables pour tous. Le dossier est muet sur les moyens prévus pour limiter ces nuisances.

#### Observation n°23 – Approvisionnement des tours

La circulation des poids lourds nécessaires à l'exploitation des tours ne va-t-il pas perturber la circulation sur le boulevard circulaire.

#### Observation n°24 – Ligne L de la SNCF

La présence de ces tours risque de gêner fortement la gestion de cette ligne.

#### Observations n°25 – Fonctionnement de la rue de Valmy et de la route de la Demi-Lune.

a) Statut juridique de ces voies, qui en est le gestionnaire et le décisionnaire?

b) Opposé au projet de mise à double-sens de ces voies, dont les conditions de sécurité (croisements de poids lourds), ne sont pas assurées avec la géométrie prévue dans les plans du dossier.

c) Le fonctionnement des tours SISTERS dépend-il de cette mise à double sens.

d) Quels sont les dispositifs prévus en cas d'accident et/ou d'incendie d'un véhicule sur ces voies. Accès des secours ?

#### Observation n°26 – Incidences du projet sur la circulation des véhicules « rue Léonard de Vinci ».

**Réponse de CNIT Développement**  
Non demandée

**Commentaires du commissaire enquêteur.**  
La circulation des véhicules sur la rue Léonard de Vinci ne sera pas modifiée par le projet. En effet cette rue est éloignée du projet et de plus, près de 9 personnes sur 10 qui se rendront dans ses tours utiliseront les transports en commun.

Dossier n° E16000075/95 Page 7/11

# Annexe 5

## Procès-Verbal de Synthèse des observations

Procès-Verbal de Synthèse des observations

**Observation n°27 – Aires de livraison (Plan 1.107 – Annexe I du volume 3/3 du dossier d'enquête)**  
Les dispositions géométriques de ce plan au niveau R00 sont-elles suffisantes pour son fonctionnement. La largeur disponible à l'entrée atteint un minimum de 4,80 m. La représentation du camion sur le plan pose deux questions, à savoir : le chauffeur peut-il descendre de son véhicule, et un véhicule (de secours par exemple) peut-il accéder à la Tour T1 si un tel camion stationne à l'entrée.  
(NB : les termes de cette observation ont été précisés par le C.E. en particulier la largeur de 4,8 m)

**Observation n°28 – Emplacement des 70 places de parking (Coupole – Renault)**  
La concession envisagée est à 1/2 km du site. Quelles sont les raisons qui ont conduit à ce choix si éloigné par rapport aux parkings du CNIT par exemple?

### C.3 – Impacts sur les conditions d'ensoleillement, de ventement et sonores.

**Observations n°31 – Effets du projet en termes d'ensoleillement et de ventement**

- Estime que le projet ignore ces effets.
- L'étude d'ensoleillement ne précise pas la période étudiée.

**Réponses de CNIT Développement**  
Non demandées.

#### Commentaires du commissaire enquêteur.

a) Le MOA a réalisé une étude d'impact conforme dans son contenu au code de l'environnement (R.122-5). Cette étude de 470 pages au format A3 a reçu un avis de l'Autorité environnementale. En réponse à cet avis le MOA a fourni un document additif de 42 pages.

Cette étude comporte en particulier l'état initial, les effets du projet sur l'environnement et la définition des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, notamment ceux liés à l'ensoleillement, le ventement et l'environnement sonore.

Un résumé non technique a également été fourni par le MOA, résumé qui figure non seulement dans le document PC11 (volume 2 du dossier de permis de construire), mais aussi dans le volume V0 que le MOA a spécialement réalisé à l'intention du public ce, suite à la recommandation du commissaire enquêteur.

Il est donc inexact d'affirmer que les effets de cette construction sur le voisinage en termes d'ensoleillement, de ventement et d'acoustiques ont inconnus.

Le commissaire enquêteur rappelle que les permanences prescrites par le législateur ont pour objet de renseigner le public sur le contenu du dossier et l'aider dans sa lecture. (La pièce n°1 du volume V0 a également le même objet)

b) L'étude d'ensoleillement est traitée dans l'étude d'impact (pages 316 à 325). Les conditions d'ensoleillement sont étudiées et présentées pour les périodes représentatives d'une année (21 juin et 21 décembre pour les solstices d'une part, 21 avril et 21 septembre pour les équinoxes)

**Observations n°32 – Effets du projet en termes d'ensoleillement et de ventement (suite)**

- L'étude d'ensoleillement pour les habitations du Faubourg de l'Arche est trop sommaire.
- L'étude d'impact n'étudie pas les conséquences de l'effet d'ombre sur les consommations énergétiques des immeubles voisins.
- La perte d'ensoleillement en hiver sera importante pour la résidence Appolonia, en particulier pour les étages bas : 1 heure (de 12h à 13h) sur trois actuellement (de 11h à 14h)

**Observation n°33 – la réduction de la durée d'ensoleillement va entraîner une perte de valeur de mon appartement.**

**Observation n°34 – Environnement sonore.**  
Craint une augmentation du bruit de fond déjà préoccupant, due aux multiples équipements nécessaires au fonctionnement des deux tours.

**Observation n°35 – La consommation énergétique sera importante dans un quartier très énérgivore.**  
Les groupes électrogènes risquent de contribuer à la pollution atmosphérique. Estime que les efforts

Dossier n° E16000075/95

Page 8/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

pour minimiser cette consommation et la pollution qui en découle ne sont pas suffisants. (La COP21 n'est pas mentionnée).  
Si l'installation d'une unité de cogénération au gaz est un projet économe en énergie, ses risques industriels, ne paraissent pas compatibles avec un IGH.

**Observation n°36 – Incidences du projet sur le ventement.**

L'étude d'impact sur ce thème est insuffisante, notamment sur les incidences concernant les immeubles situés dans son voisinage.  
Si une étude en soufflerie est effectuée ultérieurement, les immeubles avoisinants ne devront pas être oubliés.

### C.4 – Impacts visuels et sur les conditions de vie sur l'esplanade de la Défense.

**Observation n°41 – Maison de l'Amitié**

Quels seront les impacts pendant les travaux des tours et de la place Carpeaux sur le fonctionnement de la maison de l'Amitié (Association d'accueil des SDF)

**Observation n°42 – Les tours SISTERS vont prendre de l'espace libre sur l'esplanade, ce qui portera atteinte à son avenir et son intérêt.**

(Complément donné oralement par l'auteur de cette observation: craint une densité trop forte des constructions tel qu'elle l'a constatée dans le quartier Coupole Renault, par exemple)

**Observation n°43 – Circulation des piétons sur la passerelle Carpeaux.**

Le projet des tours SISTERS va conduire à trop de circulations de piétons sur la place Carpeaux. Le dossier ne présente pas les conséquences du projet à terme et en phase chantier sur les conditions d'écoulement des flux piétonniers. Le nombre prévisionnel des piétons n'est pas donné, ni les conséquences sur le plan de sécurité et d'évacuation de la Défense. (Estimation de 30 000 personnes par jour empruntant la place Carpeaux)  
La protection de ces piétons contre la chute d'objets sera-t-elle bien assurée pendant le chantier?

**Observation n°44 – Les espaces verts du projet sont insuffisants, en particulier pour la lutte contre la pollution atmosphérique.**

**Observation n°45 – Le projet des tours SISTERS ne répond pas aux prescriptions de densification du SDRIF; en effet l'île de France a besoin de logements et ce projet ne répond pas à l'objectif de réduction des mouvements pendulaires travail/domicile.**

**Observations n°46 – Emplacements parkings pour engins motorisés.**

- les 70 places sont trop éloignées du projet.
- N'y a-t-il pas un risque de stationnement sauvage des deux roues motorisées, du fait de cet éloignement?
- Ne faudrait-il pas prévoir des emplacements d'autocar pour les clients de l'hôtel?

**Observations n°47 – Accès aux tours par les vélos.**

- le nombre estimé de vélos (61) à l'ouverture de la tour T1, n'est-il pas sous estimé ?
- L'accès aux vélos pour la tour T1, s'effectue par une entrée relativement étroite et un monte-charge dont la capacité semble limitée. Les dispositifs prévus seront-ils capables d'absorber les flux des employés se rendant à leur travail par ce moyen, y compris pendant les périodes d'entretien ?
- L'accès des vélos à la tour T2 s'effectue par la route de la Demi-Lune. Le dossier ne montre pas les dispositifs routiers nécessaires pour assurer ces trajets (allers et retours) avec des conditions de sécurité satisfaisantes.

**Observation n°48 – Offre de restauration. Celle-ci (2800 sur T1 et 224 sur T2) n'est-elle pas sous dimensionnée, vis à vis de la fréquentation prévue.**

Dossier n° E16000075/95

Page 9/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

### C.5 – Observations spécifiques exprimées dans la lettre n°16.

**Observation n°51 – Mise en ligne du dossier d'enquête**  
Pour une bonne information du public, les différentes pièces du dossier d'enquête auraient dû être mises en ligne.

Les observations n°52 à 57 traitent la phase chantier (chapitre 2.1 de la lettre n°16)

**Observations n°52 – Insuffisances de l'étude d'impact pour la phase chantier.**

- Extraction et transport des matériaux, en distinguant les impacts selon leur durée (y compris la prise en compte d'éventuels et probables retards sur le planning de ces ouvrages)
- Accès et circulation en phase chantier et à terme (voir observations 22d, 23 et 43)
- Conséquences de l'attrait du site sur les déplacements et le stationnement des taxis.
- Conséquences de la chicane créée devant l'entrée du parking triangle: ralentissements et diminution forte de la sécurité.

**Observations n°53 – Poussières dues au chantier**

L'étude d'impact est trop succincte, compte tenu de la population fréquentant la zone. Ces impacts devraient être analysés en fonction des différentes phases du chantier.

**Observation n°54 – Nuisances sonores dues au chantier**

L'étude d'impact n'est pas assez précise. En effet, elle se fonde sur des observations trop générales, au demeurant applicable à chaque chantier

Pour le personnel travaillant dans le triangle de l'Arche, une instrumentation de suivi et de respect des

**Observations n°55 – Risque de chutes de matériel et sécurité ferroviaire en phase chantier.**

- Risque de chutes, lié au fait que les grues de chantier pourront survoler des zones hors emprises, zones de bureaux et voies ferroviaires notamment)
- Les études de risque lié au transport de matières dangereuses, à l'exposition au plomb et aux pollutions accidentelles ne sont pas effectuées.

**Observations n°56 – enjeux environnementaux du projet lors de sa phase constructive**

L'étude d'impact ne propose pas de solutions compensatoires ou réductrices aux impacts environnementaux tels que la consommation d'eau potable, l'assainissement, la consommation d'énergie, les déchets et la commodité du voisinage.

La gestion de l'eau doit également être complétée pour la phase d'exploitation des tours.

- Eaux potables, eaux usées et rejet des eaux pluviales
- Imperméabilisation des sols.

**Observations n°57 – Enjeux sur la stabilité des sols et des fondations du projet.**

L'étude d'impact mériterait d'être complétée sur les points suivants :

- incidences du projet du tunnel EOLE : tassements sur le projet des tours Sisters.
- Incidences du projet des tours Sisters sur les fondations du Triangle (Travaux de confortement envisagés, mise en place d'une instrumentation de suivi des mouvements ?)

**Observations n°58 – Insertion paysagère du dossier**

- L'étude d'insertion paysagère est insuffisante pour le quartier du Faubourg de l'Arche, ce qui a été signalé par l'Autorité environnementale. Elle ne prend pas suffisamment en compte les monuments emblématiques de la zone.
- Il n'a pas été tenu compte de la Tour Trinity (hauteur : 140 m.) dont la réalisation est en cours (livraison prévue en 2018).

**Observations n°59 – Incidences du projet sur la santé et sur la salubrité publiques.**

L'auteur de l'observation rappelle les dispositions de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.

- L'étude d'impact est insuffisante sur la géologie et l'hydrogéologie pour une bonne évaluation des risques sur la stabilité des constructions voisines.
- Aucune attestation d'un contrôleur technique n'est jointe au dossier sur les risques parasismique et para cyclonique.

Dossier n° E16000075/95

Page 10/11

Procès-Verbal de Synthèse des observations

c) Risques liés à la présence de sols pollués : l'étude est à compléter en particulier sur le rejet des terres polluées, les mesures de dépollution, les effets des excavations sur l'air ambiant....

d) Nuisances sonores : voir observation n°34.

e) Qualité de l'air : ce thème est traité pour la phase chantier, mais survolé pour les phases ultérieures.

f) Gestion des déchets : aucune analyse des effets sur le milieu humain n'est proposée ; effets qu'il conviendrait de cumuler à ceux des ICPE, ayant été déclarés.

g) Etude de sécurité publique : si cette étude n'est pas à produire dans ce dossier pour des enjeux liés par exemple à la défense nationale, le MOA aurait pu communiquer des extraits : sont cités les risques liés aux attentats terroristes, aux conséquences d'un accident sur la gare ferroviaire de la Défense, thèmes déjà évoqués dans le cadre de l'instruction de la tour Phare.

**Observations n°60 – Insuffisances du dossier soumis à l'enquête publique**

- Révisé du dépôt du dossier spécifique (formulaire CERFA n°18325) : seule la lettre d'envoi à la Préfecture en date du 21 juillet 2016 est donnée dans le dossier (Pièce PC38).
- Pour le volet relatif aux ERP, le dossier ne contient que la page de garde PC40, non suivie des documents annoncés. (10-PC40 – DOSSIER SPECIFIQUE DE SECURITE PARTIE ERP)

**Observation n°61 – Incohérences budgétaires**

Une contre estimation concernant les risques sur les immeubles avoisinants est donnée, sans engagement de l'auteur de cette évaluation.

Établi le 23 décembre 2016

Dominique MICHEL

Dossier n° E16000075/95

Page 11/11